INITIALES DU MAIRE
12492-2017
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 3 juillet 2017 à 19 h 35.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Monsieur Cléo Proulx, conseiller au siège numéro 2, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 26, RUE A.-POULIN (LOT 4 699 030)

Madame Carmelle Carrier, mairesse ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 35.

Elle résume le contenu de la demande et indique que les gens présents peuvent poser des questions sur lesdites demandes:

Le propriétaire du lot 4 699 030 – 26, Rue A-Poulin désire vendre sa propriété et se doit de régulariser la marge de recul avant de son garage existant de 5,82 mètres alors que le règlement de zonage exige 8 mètres.

Les personnes présentes n'ont posé aucune question.

L'assemblée est fermée. Il est 19 h 54.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123083-07-2017 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 26, RUE A-POULIN (LOT 4 699 030)

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
12493-2017
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9 ET 13 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 JUIN 2017

5. PRÉSENTATION :

   5.1 CATHERINE TURCOTTE – COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CULTURE
   5.2 GUILLAUME MATHIEU - PRÉPOSÉ AUX ESPACES VERTS

LÉGISLATION

6. ADHÉSION :

   6.1 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

   6.2 VISION FEMMES

7. HAVRE L'ÉCLAIRCIE : MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

8. CIMETIÈRE

9. REMBOURSMENT : FRAIS DE DÉPLACEMENT VISITE DE BÂTIMENTS DESTINÉS À L'ÉLEVAGE PORCIN

FINANCES

10. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

11. OFFRES DE SERVICES :

   11.1 ROUTE DES BOURQUE
   11.2 RUE ST-THOMAS

12. RUE INDUSTRIELLE : GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

13. SCELLEMENT DES FISSURES

14. REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX (RANGS DES BINET ET ST-HENRI OUEST) ET RECHARGEMENT - RANG LE PANET

15. TRAVAUX DE MARQUAGE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. MODIFICATION : PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN COMMUNICATION

N° de résolution ou annotation

17. EMBAUCHE : NOUVEAUX POMPIERS

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 26, RUE A-POULIN (LOT 4 699 030)

19. DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENTENTE : 38, 1RE RUE LECLERC

20. DEMANDE DE CONTRIBUTION : PROLONGEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE – RUE LAFLAMME

21. CHANGEMENT DE NOM - RUE RANCOURT

22. CORRESPONDANCE

23. RAPPORT DES COMITÉS

24. AUTRES ITEMS

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017, DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9 ET 13 JUIN 2017 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 JUIN 2017

123084-07-2017 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juin 2017, des séances extraordinaires du 9 et 13 juin 2017 et de la séance d'ajournement du 19 juin 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés comme rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. PRÉSENTATION :

5.1 CATHERINE TURCOTTE – COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CULTURE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, invite madame Catherine Turcottre coordonnatrice en loisirs et culture, remplaçante de madame Marie-Soleil Gilbert pendant son congé de maternité à se présenter aux personnes présentes.

5.2 GUILLAUME MATHIEU – PRÉPOSÉ AUX ESPACES

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

VERTS

Madame Carmelle Carrier, mairesse, invite monsieur Guillaume Mathieu, préposé aux espaces verts à se présenter et à expliquer aux personnes présentes son travail au cours de l'été 2017.

6. ADHÉSION

6.1 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

123085-07-2017 **Il** est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demeurer membre de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière en renouvelant l'adhésion pour les années 2017-2018 d'un montant de vingt-cinq dollars (25 $).

6.2 VISION FEMMES

123086-07-2017 **Il** est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la cotisation annuelle 2017-2018 à l'organisme Vision Femmes à titre des membres actifs pour la somme de 20 $.

7. HAVRE L'ÉCLAIRCIE : MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

123087-07-2017 **ATTENDU** que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer Saint-Benoît-Labre municipalité alliée contre la violence conjugale.

N° de résolution ou annotation

8. CIMETIÈRE

Suite à la parution d'un article dans l'édition du 21 juin 2017 de l'Éclaireur-Progrès traitant des pierres tombales retrouvées sur la propriété municipale. Les instances municipales ont rencontré le président de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques ainsi que les représentants du comité local.

Il a été convenu qu'à la réunion du mois de juillet de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques, une résolution sera adoptée dans laquelle cette dernière s'engagera à respecter le règlement des cimetières et verra à récupérer les pierres tombales sur la propriété municipale et à aménager une fosse commune pour l'exposition desdites pierres tombales.

9. REMBOURSEMENT : FRAIS DE DÉPLACEMENT VISITE DE BÂTIMENTS DESTINÉS À L'ÉLEVAGE PORCIN

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5, quitte la table des élus. Il est 19 h 43.

123088-07-2017 **Considérant** que lors de la séance extraordinaire du 9 juin dernier, le conseil municipal désirait visiter des installations similaires à celle projetée par la Ferme Holdream avant de se prononcer de nouveau sur ledit dossier;

Considérant que le conseiller, monsieur Jean-Louis Bonin, s'est déplacé à St-Magloire et à St-Damien en compagnie du propriétaire du 695, Rang 9 Sud afin de visiter des bâtiments destinés à l'élevage porcin biologique;

Considérant que monsieur Bonin réclame des frais de déplacement d'un montant de cent treize dollars et quatre-vingt-quinze sous (113,95$);

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé de rembourser à, monsieur Jean-Louis Bonin, les frais de déplacement cités en préambule. La présente proposition a été rejetée à la majorité des conseillers présents (1 pour 3 contre dont monsieur Jean-Louis Bonin). Monsieur Marc Grenier, conseiller au siège numéro 1 vote contre la proposition et justifie sa décision en rappelant l'engagement de monsieur Jean-Louis Bonin à la séance extraordinaire du 9 juin 2017 à l'effet que les frais de déplacement seraient à sa charge.

10. COMPTES DU MOIS

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5, est absent.

123089-07-2017 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à la majorité des conseillers présents (3 pour 1 contre monsieur Jean-Louis Bonin) d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 120 247,39 $ et d'autoriser leur paiement.

11. OFFRES DE SERVICES :

11.1 ROUTE DES BOURQUE

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 reprend son siège au sein de la table des élus. Il est 19 h 46.

123090-07-2017 **Considérant** que la firme WSP a déposé au conseil municipal l'étude

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

produite, en vertu de la résolution 122799-10-2016, pour la réfection de la Route des Bourque;

Considérant qu'après réflexion, le conseil municipal retient l'option 2 soit la réfection complète de la Route des Bourque à partir de l'intersection de la Route 271 jusqu'au Rang St-Henri Ouest et des travaux de décohésionnement sur la portion restante (intersection Rang St-Henri Ouest jusqu'à St-Guillaume) ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour la somme de dix-neuf mille huit cent soixante-dix dollars (19 870 $), taxes en sus; les étapes envisagées à la réalisation du présent mandat sont :

- Relevés de terrains, photos et mise en plan de base
- Coordination pour étude géotechnique (si requis)
- Conception sommaire en plan et profil pour évaluer les impacts du rehaussement de la chaussée occasionné par ce type d'intervention
- Étude hydraulique afin de dimensionner les ponceaux à remplacer, choix de matériaux par le client, selon les options envisageables
- Présentation des plans à la municipalité pour commentaires
- Estimation détaillée du coût des travaux
- Transmission d'un sommaire de conception sous forme de lettre à la municipalité
- Préparation des plans et devis pour appel d'offres
- Suivi du processus de soumission, analyse et recommandations
- Préparation des plans pour construction.

La conception du projet pourrait se faire à l'automne 2017.

11.2 RUE ST-THOMAS

123091-07-2017 **Considérant** que la firme WSP offre ses services pour assister la municipalité dans son projet d'estimation des coûts de réfection de la chaussée de la rue St-Thomas sur environ 300 mètres entre la Route 271 et la rue Principale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour la somme de deux mille vingt-cinq dollars (2 025 $), taxes en sus; les étapes envisagées à la réalisation du présent mandat sont :

- Visite terrain, mesurage de la géométrie existante, photos
- Rencontre avec la municipalité pour convenir des problématiques à adresser et cerner les solutions préliminaires
- Préparation d'une vue en plan croquis de la zone des travaux de réfection
- Préparation d'une coupe de construction de la ou les solutions retenues
- Estimation préliminaire des options retenues
- Présentation à la municipalité sous forme de lettre-rapport
- Réunion de coordination avec le client.

12. RUE INDUSTRIELLE : GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

Une rencontre terrain avec la firme Eqip Solutions aura lieu au cours de la semaine.

13. SCELLEMENT DES FISSURES

123092-07-2017

N° de résolution ou annotation

Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 123054-06-2017 et de remettre l'ouverture des soumissions au 10 août 2017 à 11 h.

14. REMPLACEMENT DE DEUX PONCEAUX (RANGS DES BINET ET ST-HENRI OUEST) ET RECHARGEMENT – RANG LE PANET

123093-07-2017

Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 123055-06-2017 et de remettre l'ouverture des soumissions au 10 août 2017 à 11 h 30.

15. TRAVAUX DE MARQUAGE

123094-07-2017

Considérant que chaque année, le marquage de certaines routes doit être rafraîchi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Beauce Stationnement au coût de quatre cent cinquante dollars (450 $ du mètre), taxes en sus pour un budget approximatif de 3 500 $ (environ 7 km) en vue du rafraîchissement des lignes centrales de la Route des Bourque (intersection Rang St-Henri Ouest et St-Guillaume-du-Lac-Raquette), Rang St-Henri Ouest, Rang St-Eveline et la Petite Route du rang 6.

16. MODIFICATION : PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN COMMUNICATION

123095-07-2017

Considérant que madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice en loisirs et culture a quitté son poste, le 30 juin dernier, pour son congé de maternité;

Considérant qu'il est stipulé à l'article 10 de l'entente relative au partage d'une ressource en communication liant la municipalité de Saint-Benoît-Labre, de Notre-Dame-des-Pins, St-Simon-les-Mines et de St-Philibert qu'advenant le départ de Marie-Soleil Gilbert, l'entente serait automatiquement revue ;

Considérant que madame Catherine Turcotte, remplaçante de madame Gilbert, est disposée à intégrer le contenu dans le canevas du journal local et la mise à jour du site internet pour un maximum de cinq (5) heures par semaine réparties entre les municipalités comme suit :

- Notre-Dame-des-Pins : 3 heures
- St-Simon-les-Mines : 1 heure
- St-Philibert : 1 heure

Considérant que le budget est aussi revu à la baisse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter, comme présenté, les modifications au protocole d'entente relative au partage d'une ressource en communication liant les municipalités de St-Benoît-Labre, Notre-Dame-des-Pins, St-Simon-les-Mines et St-Philibert ; d'autoriser mesdames Carmelle Carrier, mairesse et Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le nouveau protocole d'entente.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

17. EMBAUCHE : NOUVEAUX POMPIERS

N° de résolution
123096-07-2017

Considérant que madame Marie-Josée Breault ainsi que messieurs Yann Pomerleau et Frédérick Lessard ont déposé leurs curriculums vitae pour occuper les postes disponibles à titre de pompier volontaire;

Considérant que monsieur Boucher recommande au conseil municipal de retenir les services des candidats susmentionnés;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Marie-Josée Breault ainsi que messieurs Yann Pomerleau et Frédérick Lessard à titre de pompier volontaire; d'autoriser leurs inscriptions à la formation ayant pour titre « Pompier 1 » et de défrayer les frais afférents.

18. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 26, RUE A.-POULIN (LOT 4 699 030)

123097-07-2017

Considérant que le propriétaire du 26 rue A.-Poulin (lot 4 699 030) désire régulariser la marge de recul avant de son garage existant à 5,82 mètres (plan de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Francis Carrier dossier 2017-276 daté du 30 mai 2017) de la ligne de rue alors que le règlement de zonage 447-2006 exige 8 mètres ;

Considérant que pour ce faire, une dérogation mineure est nécessaire en vue de la vente ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'acquiescer à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du 26, rue A. – Poulin et d'autoriser une marge de recul avant de 5,82 mètres de la ligne de rue pour le garage existant.

19. DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENTENTE : 38, 1RE RUE LECLERC

123098-07-2017

Considérant qu'en vertu de l'entente intervenue entre la municipalité et les propriétaires du 38, 1re Rue Leclerc, lesdits propriétaires pouvaient utiliser un conteneur pour l'entreposage de leurs matériaux de construction jusqu'au 15 juin 2017 ;

Considérant que lesdits propriétaires ont résilié l'entente ;

Considérant qu'ils ont préféré utiliser, comme entrepôt, deux abris d'auto d'hiver;

Considérant que la date limite pour le démantèlement desdits abris d'auto d'hiver est fixée au 1er mai de chaque année ;

Considérant que dans ledit dossier, l'inspectrice en urbanisme a appliqué la date du 15 juin 2017 en vertu de l'entente conclue pour l'utilisation d'un conteneur;

N° de résolution ou annotation

Considérant que lesdits propriétaires n'ont pas terminé leurs travaux et demandent de conclure une nouvelle entente leur permettant d'utiliser les abris d'auto d'hiver jusqu'à la fin de la pose de leur revêtement extérieur ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à la demande des propriétaires du 38, 1re Rue Leclerc et d'appliquer la règlementation en vigueur.

20. DEMANDE DE CONTRIBUTION : PROLONGEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE – RUE LAFLAMME

123099-07-2017 **Considérant** que les Constructions Binet inc. ont construit deux jumelés sur les lots 6 060 060, 6 060 061, 6 060 062 et 6 060 063 ;

Considérant l'absence de réseau électrique dans ce secteur, ladite compagnie a dû défrayer les frais de prolongement de services ;

Considérant que lors des négociations intervenues entre Les Constructions Binet inc. et la municipalité pour les développements domiciliaires des 3e et 4e rues Leclerc, la municipalité avait accepté de défrayer les coûts reliés au prolongement du réseau électrique;

Considérant que Les Constructions Binet inc. demandent de faire de même pour cette partie de développement dans la rue Laflamme ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser aux Constructions Binet inc. la somme de trois mille neuf cent soixante-dix dollars et trente-deux sous (3 970,32 $) couvrant les frais de prolongement du réseau électrique dans la rue Laflamme.

21. CHANGEMENT DE NOM – RUE RANCOURT

123100-07-2017 **Considérant** que le propriétaire du fond de terrain de la rue privée portant le nom de *rue Rancourt* demande au conseil municipal de changer le nom de ladite rue pour *rue de la Cabane* rappelant ainsi l'historique de ladite rue privée;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande et de changer le nom de la *rue Rancourt* pour *rue de la Cabane*; les modifications aux règlements d'urbanisme seront apportées ultérieurement.

22. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de juin 2017. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

23. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Grenier, représentant sur le comité de la Corporation de développement économique de Saint-Benoît-Labre, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

Monsieur Éric Rouillard, conseiller responsable des loisirs, rappelle aux personnes présentes la tenue du Festi St-Ben et du St-Ben Open.

Madame Josette Labbé, fait un compte-rendu de la conférence de madame Colette Roy Laroche, ancienne mairesse de Lac-Mégantic ainsi que l'aide de la MRC de Beauce-Sartigan pour l'animation à la lecture.

Monsieur Jean-Louis Bonin, représentant municipal sur le comité des Fêtes du 125e, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

24. AUTRES ITEMS

Aucun item n'est ajouté à l'ordre du jour.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123101-07-2017 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 15.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.